

Période 5 – séance méthodologique

MONARCHIE, EMPIRE ET REPUBLIQUE

Les points essentiels

- Il faut dissocier la forme et la nature des régimes politiques.
- Pour comprendre la nature d'un régime politique, il faut se poser la question : « Qui écrit et vote les lois ? »
- La démocratie est la forme de gouvernement du peuple. Son exercice ne peut se réaliser que dans un cadre égalitaire garantissant les libertés individuelles et collectives.

Informations utiles

Nous vous conseillons de mener cette séance à la fin de l'année de CM1. Elle ponctue un an de travail en histoire en proposant aux élèves une réflexion profonde mais accessible sur la construction politique du pays dans lequel ils vivent. La séance reprend également des documents vus au cours des deux dernières séquences.

Trop souvent, les termes de république et démocratie sont confondus par les enfants qui imaginent que la chute de la monarchie a été la condition suffisante pour permettre au peuple d'accéder au pouvoir. C'est pourquoi, nous proposons d'utiliser la distinction faite par Platon qui a l'avantage d'être né au Vème siècle dans la cité qui a également vu naître la démocratie. Bien qu'il se représentait l'aristocratie comme la meilleure forme de gouvernement, les termes qu'il emploie pour qualifier la nature des différents régimes sont plus éclairants que ceux de République, Monarchie ou Empire. Précisons toutefois, que le sens du mot démocratie employé par les Athéniens n'est pas celui qui s'est imposé pour qualifier les régimes politiques occidentaux au XXème siècle.

En observant schématiquement les constitutions et en analysant le sens des lois produites par les gouvernements successifs, nous chercherons donc à montrer les mécanismes d'exclusion des classes sociales

inférieures, de concentration des pouvoirs et de réduction des libertés par les gouvernements désireux de se perpétuer.

L'idéal démocratique sera donc présenté comme un horizon que les élèves auront en tête pour comprendre le XIXème siècle en CM2.

Introduction pour les élèves

Vous l'avez bien compris cette année, l'histoire du pays dans lequel vous vivez a été marquée par différentes organisations politiques que nous appelons régimes.

(Projeter la chronologie des régimes.)

Au temps de la Gaule, les tribus étaient autonomes politiquement. Après la conquête romaine, la Gaule est devenue une province de l'empire romain. Au Moyen-âge, une monarchie fragile s'est construite puis a fini par devenir absolue sous Louis XIV. Pendant la Révolution, la monarchie est devenue brièvement constitutionnelle avant de céder la place à une république. Enfin, nous avons vu que Napoléon Bonaparte la renversa pour instaurer un empire qui, une fois effondré, appela une nouvelle période monarchique.

Comme vous le verrez l'année prochaine, nous sommes encore loin sur le chemin qui conduit à notre Vème République. Monarchie, Empire et République vont encore se succéder ; si bien que beaucoup de Français connaîtront les trois régimes de leur vivant au cours du XIXème siècle.

Il existe encore des monarchies aux frontières de la France comme en Espagne, en Angleterre ou en Belgique. Pourtant, elles n'ont pas grand-chose à voir avec la monarchie française de l'Ancien régime. Si on ne peut donc se fier aux formes que prirent les régimes politiques, demandons nous :

Qu'est-ce qui différencie les différents régimes politiques que la France a connus ?

Activité 1 : Identifier la nature des régimes politiques

Les noms des régimes politiques nous trompent parfois sur leur nature. Aujourd'hui par exemple, le président de la République Populaire de Chine a plus de pouvoir sur le peuple chinois que le roi d'Angleterre Charles III sur le peuple anglais. Pour nous aider à faire la différence, je vous propose de nous inspirer des écrits du philosophe Platon qui vécut à Athènes au Vème siècle av J.C. Il fait la distinction entre le gouvernement d'un seul, de quelques-uns et de tous.

(Projeter le schéma.)

En vous aidant de vos connaissances et de vos cahiers de leçons si nécessaire, essayez de classer les différents régimes que la France a connus dans une des catégories de Platon. Si vous n'arrivez pas à faire un choix, vous pouvez placer les régimes entre deux colonnes.

(Après avoir écrit les noms : « monarchie absolue, monarchie constitutionnelle, Ière République, Ier empire », laissez travailler les élèves par deux sur leurs ardoises. Vous pouvez également ajouter les termes « Directoire » et « Consulat » qui correspondent à différentes phases de la Ière République.)

Activité 1 (suite) : Associer le nom d'un régime politique à son schéma

Afin de justifier les choix effectués, observons les schémas. Commençons par retrouver le nom des régimes auxquels ils correspondent pour, dans un second temps, déterminer si c'est le gouvernement d'un seul homme, de quelques-uns ou de tous.

(Observer chaque schéma une ou deux minutes afin de le commenter avec les élèves.)

Commentaires

La monarchie absolue (3) : Le fait que le modèle ne comporte aucun contre-pouvoir à la volonté du roi nous rappelle que ce régime de type monarchique a connu des dérives autoritaires, voire tyranniques, par exemple au moment de la révocation de l'Édit de Nantes.

La monarchie constitutionnelle (2) : Ce régime de type monarchique a fonctionné avec le concours d'une oligarchie parlementaire sélectionnée par le biais du suffrage censitaire.

La Ière République (1) : Ce régime est indéniablement celui qui penche le plus vers la démocratie. Le suffrage n'est plus censitaire et les citoyens peuvent voter eux-mêmes les lois dans des assemblées locales. De plus, l'exécutif est sous le contrôle de l'assemblée. Il convient néanmoins de rappeler aux élèves que les femmes sont exclues du suffrage.

Le Ier empire (4) : La complexité des institutions prévues par la constitution de l'an XII témoigne de la volonté de masquer la nature monarchique de ce régime. Le suffrage est censitaire et indirect malgré un habillage d'universalité. De plus, les parlementaires divisés en plusieurs chambres sont sous la domination totale de l'empereur qui nomme les sénateurs.

Activité 2 : Identifier la nature des lois

Vous avez compris que, pour identifier la nature d'un régime politique dans notre histoire mais également dans les autres pays du monde, il faut se poser la question : « Qui écrit et vote les lois ? » S'agit-il du roi et de ses conseillers, d'une assemblée de bourgeois ou d'une assemblée élue par les citoyens au suffrage universel ?

L'intérêt du peuple est toujours d'aller vers la démocratie car une minorité bourgeoise ou noble n'ira jamais durablement dans son sens. C'est un des enseignements de l'étude de l'histoire à l'école. Pourtant, rappelez-vous que le peuple français a parfois laissé des hommes le gouverner abusivement. Ainsi, sous le

consulat, les français virent leurs libertés individuelles et collectives se réduire progressivement tandis que Napoléon Bonaparte, malgré son coup d'État et le trucage des élections, était populaire. Il faut donc apprendre à repérer si les lois votées vont dans le sens des libertés individuelles et de l'égalité ou dans le sens inverse. Que pensez-vous de ces lois historiques et des arguments de leurs auteurs ?

(Lire à voix haute les lois et proposer aux élèves de les noter au tableau dans deux colonnes après avoir débattu.)

Vers plus de liberté et d'égalité	Vers moins de liberté et d'égalité

Commentaires

Déclaration royale adressée aux parlements :

Cette ordonnance royale atteste du tournant absolutiste que prit la monarchie sous Louis XIV en transformant les parlements provinciaux, lieux de contre-pouvoir, en chambres d'enregistrement. Ils se virent ainsi privés du droit de remontrance qu'ils pouvaient jusque-là exercer avant la promulgation des ordonnances royales.

Article 11 de la DDHC : Cet article garantit aux individus les libertés de conscience et d'expression. Il est un des piliers des conditions d'exercice de la démocratie.

Censure sous le Consulat : Une cinquantaine de journaux sur les 60 qui paraissaient à Paris furent interdits à la suite de cet arrêté. Le motif de respect « dû au pacte social » est suffisamment fourre-tout pour finir par ne tolérer qu'un seul journal politique dans lequel Napoléon écrivait parfois lui-même.

Loi des suspects de 1793 : Si cela n'a pas été fait au cours de la séquence, il est intéressant de faire débattre les élèves sur l'argument utilisé par Saint-Just. Le fait que ce soit la Convention qui vota la loi des suspects donne plus de force à son projet d'atteinte flagrante aux libertés individuelles. Il faut préciser qu'en septembre 1793, les leaders Girondins furent arrêtés arbitrairement par les Sans-

Culottes avec la complicité de leurs adversaires politiques et que 22 d'entre-eux finirent guillotins.

Rétablissement du suffrage censitaire : La constitution de 1795 d'inspiration thermidorienne rétablit le suffrage censitaire. Ce mode de scrutin est l'assurance pour la bourgeoisie de garder le contrôle de l'appareil politique. Là aussi, nous vous conseillons, de prendre le temps de faire réagir les élèves sur l'argument de Boissy d'Anglas.